
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du 2 avril 2022

Le samedi 2 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 24 mars 2022 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 79 Nombre de voix : 159

Secrétaire de Séance : Monsieur Loic BIDAULT

Compte de gestion 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Constatant que le compte de gestion 2021 est conforme au compte administratif 2021, lesquels présentent les soldes suivants :

- Excédent de clôture de 434 241,43 euros en section de fonctionnement,
- Excédent de clôture de 26 397,95 euros en section d'investissement avant reprise des restes à réaliser,

Les membres du comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ Approuvent le compte de gestion pour l'exercice 2021.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le **22 AVR. 2022**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du 2 avril 2022

Le samedi 2 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 24 mars 2022 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 78 Nombre de voix : 152

Secrétaire de Séance : Monsieur Loïc BIDAULT

Approbation du Compte administratif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Les membres du Comité Syndical réunis sous la présidence de Monsieur Loïc DE LA PORTE DU THEIL, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2021, dressé par Madame Sophie TUBIANA, Présidente, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion 2021,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	2 246 079,98 €	2 227 009,87 €	- 19 070,11 €
Investissement (sauf 001)	398 201,04 €	336 221,76 €	- 31 979,28 €
002 Résultat reporté N-1	0,00 €	453 311,54 €	453 311,54 €
001 Solde d'investissement N-1	0,00 €	58 377,23 €	58 377,23 €
TOTAL DU BUDGET	2 644 281,02 €	3 104 900,40 €	460 639,38 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 246 079,98 €	2 680 321,41 €	434 241,43 €
Investissement	398 201,04 €	424 598,99 €	26 397,95 €

Excédent de fonctionnement	434 241,43 €
Excédent d'investissement	26 397,95 €
Résultat de l'exercice 2021	460 639,38 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
RESTES À RÉALISER	158 666,18 €	257 070,47 €	98 404,29 €

RÉSULTAT EN INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 :

26 397,95 € + 98 404,29 € = 124 802,24 €

Madame Sophie TUBIANA ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021
 - le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : 434 241,43 €
 - le résultat de clôture de la section d'investissement avant reprise des restes à réaliser s'élève à : 26 397,95 €

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

22 AVR. 2022

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du 2 avril 2022

Le samedi 2 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 24 mars 2022 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 79 Nombre de voix : 159

Secrétaire de Séance : Monsieur Loic BIDAULT

Affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

FONCTIONNEMENT	M14
Résultat exercice	-19 070.11 €
Résultats antérieurs reportés	453 311.54 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Total	434 241.43 €

Le compte administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	398 201.04 €
Recettes	366 221.76 €
Solde	- 31 979.28 €
Résultat de clôture précédent	58 377.23 €
Total	26 397.95 €

Le solde des restes à réaliser en investissement est :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	158 666.18 €
Recettes	257 070.47 €
Solde	98 404.29 €

L'excédent d'investissement est de :

$$26\,397.95\text{ €} + 98\,404.29\text{ €} = 124\,802.24\text{ €}$$

Au budget primitif 2022, il est proposé d'inscrire :

un report en recettes d'investissement, article 001 pour la somme de :	26 397.95 €
un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de	0,00 €
un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de :	434 241.43 €

Au vu du résultat enregistré en section de fonctionnement et de l'excédent de financement constaté en section d'investissement, compte tenu des Restes A Réaliser, **il est proposé au Comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 434 241,43 €** ainsi qu'il suit :

- Article **1068** : "Excédent de fonctionnement capitalisés" pour la somme de : **0.00 €**
- Article **002** : "Excédent de fonctionnement reporté" pour la somme de : **434 241,43 €**
- Article **001** : "Excédent de recettes d'investissement" pour la somme de : **26 397,95 €**

Les membres du Comité syndical, approuvent l'affectation du résultat 2021 au budget 2022 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

22 AVR. 2022

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du 2 avril 2022

Le samedi 2 avril 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale de Saint-Germain-sur-Vienne, sur la convocation qui a été adressée le 24 mars 2022 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 79 Nombre de voix : 159

Secrétaire de Séance : Monsieur Loic BIDAULT

Budget primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 26 février 2022,

Prévision des recettes de fonctionnement 2022

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
013	Atténuation de charges	10 694,00 €	12 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 195 583,53 €	2 224 642,76 €
75	Autres produits de gestion courante	14 259,80 €	14 650,00 €
76	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 000,00 €
	Recettes réelles	2 220 537,33 €	2 252 292,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	227 924,41 €	188 125,50 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	453 311,54 €	434 241,43 €
	TOTAL	2 901 773,28 €	2 874 659,69 €

Prévision des dépenses de fonctionnement 2022

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	811 656,05 €	770 611,82 €
012	Frais de personnel	1 533 380,47 €	1 513 810,82 €
65	Autres charges de gestion courante	107 671,81 €	168 385,50 €
66	Charges financières	1 500,00 €	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	149 000,00 €	171 300,00 €
	Dépenses réelles	2 609 208,33 €	2 626 608,14 €
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	292 564,95 €	248 051,55 €
	TOTAL	2 901 773,28 €	2 874 659,69 €

Évolution des recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
024	Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 175,92 €	72 799,11 €
13	Subventions d'investissement reçues	290 961,50 €	404 784,34 €
27	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	0,00 €
	Recettes réelles	415 137,42 €	477 583,45 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	292 564,95 €	248 051,55 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 377,23 €	26 397,95 €
	TOTAL	766 079,60 €	752 032,95 €

Evolution des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
020	Dépenses imprévues	17 584,00 €	26 000,00 €
13	Autres subventions régions	3 971,33 €	3 971,33 €
20	Immobilisations incorporelles	156 876,43 €	216 094,68 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	359 723,43 €	317 841,44 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
	Dépenses réelles	538 155,19 €	563 907,45 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	227 924,41 €	188 125,50 €
	TOTAL	766 079,60 €	752 032,95 €

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2022 comprenant ses annexes qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 2 874 659,69 €
- Section d'investissement : 752 032,95 €

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

22 AVR. 2022